

Lettre Sonia 24/12/2019

Les taux de grévistes à la Protection Judiciaire de la Jeunesse ont été très élevés le 5 décembre, atteignant 60% à Paris...du jamais vu!

Les personnels ont ainsi exprimé leur colère et leur opposition, non seulement au projet de réforme des retraites, mais également au démantèlement des services publics, dont celui de la Justice, à la désagrégation des règles d'équité régissant la Fonction publique, ainsi qu'au projet de code de la justice pénale des mineur.e.s.

Un certain nombre de personnels se sont inscrits dans la reconduction du mouvement social, participant aux manifestations du 10, 12, 17 et 19 décembre (et le 18 décembre pour soutenir les migrant.e.s et les sans papiers, au sein d'un cortège Justice avec des avocat.e.s, des magistrat.e.s, des conseiller.ère.s de probation, des greffier.ère.s, et en participant à des actions fortes pour faire entendre leurs revendications : occupation de services, actions de blocage...

En région parisienne, nous sommes parti.e.s sur 3 jours de grève consécutifs, en plus des appels nationaux, le 17, 18 et 19 et avons construit.e.s des actions le 18 et le 19 décembre. Le 18: occupation du hall de la Centrale PJJ à porte d'Aubervilliers avec pique-nique, petit déjeuner et décoration du sapin de Noël avec nos pancartes revendicatives, lors du Comité Technique Ministériel qui a été boycotté par les organisations syndicales et qui devait entériner des modifications importantes pour les avancements et mutations des personnels. Une délégation de grévistes a pu être reçue et exprimer ces revendications.

Le 19: distribution de tracts à l'entrée et dans le hall du Tribunal de grande Instance de Paris contre la réforme des retraites, le délitement du service public, et le projet de code de la justice pénale des mineurs qui doit être adopté par le Parlement dans le cadre d'une procédure accélérée (c'est à dire sans réel débat) avant le printemps 2020.

Nous avons avec les juges et les avocat.e.s déplié une grande banderole "Personnels de la Justice en colère" et exprimé nos revendications à l'aide d'un mégaphone malgré la pression exercée par les forces de l'ordre qui nous entourait.

Beaucoup d'entre nous (une vingtaine de militant.e.s engagé.e.s dans le mouvement social) participons par ailleurs aux réunions interprofessionnelles locales qui s'organisent dans les quartiers et aux actions qui sont décidées collectivement dans ces instances pour amplifier le mouvement, bloquer le pays en faisant converger nos luttes.

La prochaine réunion, AG du Travail Social IDF aura lieu [le 6 janvier à 18H, au siège de mon syndicat, le SNPES-PJJ/FSU, 54 rue de l'Arbre Sec 75001 Paris.](#)

S'agissant de notre mobilisation contre le projet de Code de la justice pénale des mineur.e.s, nous tentons d'obtenir les autorisations pour un **événement qui aura lieu Place de la République, le 1er février prochain, veille du 75ème anniversaire de l'Ordonnance du 2 février 1945**, texte fondateur de la Justice

des enfants, issu du Conseil National de la Résistance que le gouvernement souhaite abroger: expo photos et documents, performances théâtrales et chantées, prises de paroles, stands d'information, vente d'encas chauds...

Venez nombreux.seuses!!!

Ci-joint un tract réalisé avec le soutien du Génépi pour expliquer simplement les enjeux et un 6 pages un peu plus dans le vif du sujet. Et puis le lien vers l'avis que vient de rendre notre cher Défenseur des Droits sur le sujet (qui l'eut cru, lui qui en d'autres temps était Ministre de la Justice?!!): il est très didactique:

https://juridique.defenseurdesdroits.fr/index.php?lvl=notice_display&id=30942&lang_sel=en_UK&opac_view=8